

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 67 du 21 janvier 1948 :

n° 67

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

21 janvier 1948

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1948

Date du numéro

31 janvier 1948

### TEXTE INTÉGRAL

Est titularisé surveillant de travaux de 1re classe pour compter du 1er janvier 1948 : le surveillant de 1er classe stagiaire Mussard ( Louis). Conformément aux dispositions des lois susvisées sur les rappels d'ancienneté pour services militaires et en application de la circulaire n° 122/B. 4 du 12 novembre 1946 du Ministre des finances, il est attribué à M. Mussard, surveillant de travaux de 1re classe, une ancienneté de 7 ans 4 mois à titre de rappel pour services militaires.